

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

N° C11_04_2024_21 - Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	48	13	-	29

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHOURELLIER Gilles (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GUERIN Marie-Claire (pouvoir donné à BROSSARD François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), POUVREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à CACLIN Philippe), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu la délibération n° C16_11_2023_21 relative au débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables,

La préfecture des Deux-Sèvres a laissé aux communes jusqu'au 31 mars 2024 pour délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. 56 communes de Mellois en Poitou ont délibéré, dont 41 qui ont défini au moins une zone d'accélération sur leur territoire. Cela montre une forte mobilisation des communes sur le sujet de la production des énergies renouvelables.

La conférence territoriale prévue par la loi d'accélération se tient le 4 avril à la préfecture des Deux-Sèvres, avec une première présentation des zones d'accélération définies à l'échelle départementale. Suite à cette conférence, la commission régionale de l'énergie étudiera les zones définies par les communes et rendra son avis fin juin. Cet avis dira si les zones identifiées à l'échelle régionale sont suffisantes, au regard des objectifs de production d'énergies renouvelables du SRADDET, ou si elles sont insuffisantes. Dans le second cas, un retour vers les communes sera réalisé pour compléter les propositions initiales.

Seules les zones saisies sur le portail national seront étudiées par la commission régionale de l'énergie. Pour les Deux-Sèvres, le Syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) a saisi les zones d'accélération des communes qui le souhaitent à l'appui des délibérations. Cependant, la validation des zones sur le portail national reste communale comme le prévoit la loi. Afin que les zones d'accélération définies par délibération soient prises en compte par la commission régionale de l'énergie, chaque commune doit créer son compte sur la plateforme <https://planification.climat-energie.gouv.fr/> et vérifier les zones d'accélération qui auront été versées depuis le SIGil par le SIEDS.

Par ailleurs, le plan climat air énergie territorial (PCAET) fixe des objectifs quantitatifs de production des énergies renouvelables. La communauté de communes travaillera avec les communes à partir des zones d'accélération pour réaliser une planification des énergies renouvelables cohérente à l'échelle territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE du point d'actualité sur l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Sylvain GRIFFAULT

Fabrice MICHELET